

POLITIQUE D'ENGAGEMENT SUR LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

1. La présente politique confirme l'engagement de la Maison Grospiron à respecter les droits de l'Homme, à éviter de contribuer au financement des conflits et à respecter toutes les sanctions, toutes les résolutions et le droit pertinents des Nations unies.

2. GROSPIRON SARL est un membre certifié du Responsible Jewellery Council (RJC) depuis 2011. En tant que tel, nous nous engageons à prouver, au moyen d'une vérification par un tiers indépendant, que nous:

- respectons les droits de l'Homme en vertu de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail;
- ne participons à aucune forme de corruption, de blanchiment d'argent ou financement du terrorisme et ne tolérons pas de telles activités;
- soutenons la transparence des paiements provenant de gouvernements et de forces de sécurité conformes aux droits dans les industries extractives;
- ne fournissons aucun soutien direct ou indirect à des groupes armés illicites;
- permettons aux parties prenantes d'exprimer leurs préoccupations concernant la chaîne d'approvisionnement du secteur de la bijouterie-joaillerie;
- mettons en œuvre le cadre en cinq étapes de l'OCDE en tant que processus de gestion pour mener le devoir de diligence fondé sur les risques afin d'assurer des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit et à haut risque;
- mettons en œuvre le devoir de *due diligence* sur les droits de l'Homme applicable à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement dans le cadre du processus global de *due diligence* déployé auprès de nos partenaires.

3. Nous nous engageons également à faire usage de notre influence pour éviter d'éventuelles violations de la part d'autres parties.

Nos partenaires s'engagent à adhérer au code de conduite de la Maison et à effectuer la due diligence sur la chaîne d'approvisionnement comprenant l'analyse des risques liés aux droits de l'Homme.

Des audits internes des sites sont menés afin de contrôler les pratiques des fournisseurs et la conformité à nos exigences.

4. Concernant les violations flagrantes lors de l'extraction, du transport ou du commerce de minerais: nous ne tolérerons, n'assisterons ou ne faciliterons en aucune manière la perpétration des actes suivants, non plus que nous n'en tirerons profit ou contribution:

- la torture ou les traitements cruels, inhumains et dégradants;
- le travail forcé ou obligatoire;
- les pires formes de travail des enfants;
- les violations et atteintes aux droits de l'Homme;
- les crimes de guerre, les autres violations flagrantes du droit humanitaire international, les crimes contre l'humanité ou le génocide.

5. Nous cesserons toute relation avec des fournisseurs si nous identifions un risque indiquant raisonnablement qu'ils se livrent aux violations mentionnées au paragraphe 4, qu'ils s'approvisionnent auprès de tiers commettant ces violations ou qu'ils sont associés à ceux-ci.

6. Concernant le soutien direct ou indirect aux groupes armés non étatiques: nous n'achetons ou ne vendons que des diamants pleinement conformes au Système de certification du Processus de Kimberley et, en tant que tel, ne tolérons aucun soutien direct ou indirect à des groupes armés non étatiques ou leurs entités affiliées - notamment à travers l'approvisionnement en diamants, le versement d'argent ou la fourniture d'une assistance logistique, matérielle ou autre - se livrant illégalement aux activités suivantes:

a. le contrôle illégal de sites miniers ou d'itinéraires de transport, de points de commerce des diamants et d'acteurs en amont dans la chaîne d'approvisionnement

b. la taxation illégale ou l'extorsion d'argent ou de diamants, à l'encontre d'intermédiaires d'entreprises exportatrices ou de négociants internationaux.

7. Nous cesserons immédiatement toute relation avec des fournisseurs si nous identifions un risque raisonnable qu'ils s'approvisionnent auprès de tiers soutenant directement ou indirectement des groupes armés non étatiques tels que ceux visés au paragraphe 6 ou qu'ils sont liés à ceux-ci.

8. Concernant les forces de sécurité publiques ou privées: nous affirmons que le rôle des forces de sécurité publiques ou privées est d'assurer la sécurité des travailleurs, des installations, des équipements et de la propriété en conformité avec l'Etat de droit, y compris la législation qui garantit les droits de l'Homme. Nous ne fournissons aucun soutien direct ou indirect à des forces de sécurité publiques ou privées qui commettent les atteintes décrites au paragraphe 4 ou qui agissent illégalement comme décrit dans le paragraphe 6.

9. Concernant les pots-de-vin et fausses déclarations sur l'origine des minéraux: nous nous abstenons d'offrir, de promettre ou d'accorder des pots-de-vin et nous résisterons aux sollicitations de pots-de-vin aux fins de cacher ou de masquer l'origine de minerais, de faire de fausses déclarations concernant les taxes, les droits et les redevances versés aux gouvernements pour l'extraction, le commerce, le traitement, le transport et l'exportation des minerais.

10. Concernant le blanchiment d'argent: nous soutiendrons les efforts pour contribuer à l'élimination du blanchiment d'argent dans les situations où nous identifions un risque raisonnable de blanchiment d'argent résultant ou lié à l'extraction, au commerce, au traitement, au transport ou à l'exportation de minerais.

11. Nous encourageons nos partenaires à signaler tout soupçon sur potentiel manquement à nos engagements éthiques et responsables, et notamment sur:

- La provenance des matières
- L'identification de zones à hauts risques
- Les droits de l'Homme

par email à l'adresse xavier@grospiron.fr

ou par voie postale au 34 rue Drouot - 75009 Paris.

En cas de signalement de soupçon, nous mettrons à votre disposition la procédure de gestion des plaintes.

Nos derniers accomplissements :

- mise à disposition de nos salariés de notre Code de Conduite rappelant nos engagements éthiques, sociaux et environnementaux;
- accent mis sur la maîtrise de notre chaîne d'approvisionnement pour garantir la traçabilité et les bonnes pratiques de nos fournisseurs;
- actions de mécénat dans le Haut-jura;
- passage à l'énergie verte (électricité) et à des équipements plus performants, réduction de nos consommables.
- Amélioration des conditions de travail : achat chaises ergonomiques pour les ateliers et recyclage anciennes chaises de bureau
- Installation d'une fontaine à eau pour filtrer l'eau de robinet (à la place des bonbonnes en plastique)